



Dans ce numéro

- Mesures hivernales
- Concours de tambours
- Mini-déchetterie, nouveautés
- Travaux du canal
- Décharge terreuse
- Objets soumis au CG en 2018

Mesures hivernales - déneigement

En cas de chutes de neige, merci de ne pas stationner sur la voie publique entre 5h00 et 9h00. Pendant cette tranche horaire, la commune procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que dès le matin, la plupart des rues de notre village soient accessibles.



Restriction de circulation lors du concours de tambours

Le concours de tambours organisé par la Jeunesse de Croy aura lieu du 10 au 12 janvier 2019. Cette manifestation engendrera quelques perturbations routières, surtout du samedi matin au dimanche matin:



- ⇒ La route cantonale Pompaples-Croy circulera en sens unique. Pour rejoindre Pompaples, une déviation par Bofflens puis Arnex sera mise en place.
- ⇒ Le parcage se fera sur la gauche de la route cantonale depuis la croisée d'Arnex. Des navettes circuleront régulièrement.
- ⇒ Lors du cortège du samedi de 11h00 à 15h environ, le village sera entièrement fermé à la circulation (prendre les mesures nécessaires si vous devez sortir de chez vous pendant ces heures).

Prévoir plus de 2000 voitures et près de 8000 personnes sur 3 jours en hiver est un véritable défi. Bravo à tous nos jeunes pour toute cette organisation et cette belle fête !

Mini-déchetterie



Notre mini-déchetterie a fait peau-neuve, une nouvelle signalisation a été installée pour simplifier le tri des déchets. Nous vous prions instamment de respecter les instructions et le matériel à disposition, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de laisser ce service en libre accès.

Nous vous rappelons la liste des déchets acceptés en ce lieu:

- Poubelles sacs taxés uniquement
- Bouteilles en PET
- Bouteilles en verre (bouteille uniquement, pas de verre et vase)
- Fer blanc (boîtes de conserve, couvercles)
- Aluminium
- Le papier et le carton (petites tailles)
- **Nouveau:** Déchets compostables (les déchets ménagers vont dans le container jaune, les déchets plus volumineux (gazon, broyage, feuilles mortes) vont dans la remorque jaune. **Pas de branches, ni pots ou sacs en plastique !**)
- Capsules Nespresso
- Néons - ampoules
- Piles
- Huiles minérales et végétales.

Tous les autres déchets vont à la déchetterie intercommunale à Romainmôtier-Envy:

- Le papier et le carton en grosses tailles
- Les encombrants (plus de 60cm Ø)
- Les métaux et les Bois (meubles, planches, etc.)
- Déchets verts divers (gazon, branches, feuilles mortes)
- Appareils électroménagers et électroniques
- Batteries
- Matériaux inertes (démolition minérale, verres, vases, miroirs, plâtre, etc.)
- Peintures.

Travaux du canal

D'importants travaux ont été effectués l'été dernier afin d'assurer l'étanchéité du canal proche des habitations et de réaménager par endroit les berges en mauvais états. Nous remercions les entreprises pour la qualité de leur travail, le Voyer des eaux et les propriétaires bordiers pour leur collaboration et les travaux fournis. Le rendu est magnifique et apprécié par les habitants proches ainsi que les nombreuses personnes de passage. Ces travaux nous permettent de maintenir en eau cet ouvrage datant du 13ème siècle.



Infos décharge terreuse

Une décharge terreuse est envisagée par l'entreprise Marti Construction SA sur notre commune au lieu dit « Les Fiaugires ».

Afin de mesurer l'impact paysagé de cette décharge et du trafic lié, une séance d'information est prévue en mars 2019. La date et le lieu seront indiqués sur le site web communal et au pilier public en temps voulu.

Avant toute mise à l'enquête, la Municipalité présentera un préavis au Conseil général. Cela permettra une prise de position sur cet objet.

Objets soumis au Conseil général en 2018:

- 18.06: Préavis n°1 Comptes 2017: accepté.**
Les comptes clôturent avec un excédent de revenus de CHF 53'983.46
Préavis n°2 Groupement forestier: accepté.
Ce préavis traitait du groupement des triages forestiers Les Auges et du Nozon.
- 01.10: Préavis n°3 Zone réservée: accepté.**
L'acceptation de ce préavis bloque pour une durée limitée toute nouvelle construction vouée à de nouvelles surfaces de logement. Cette zone offre un délai raisonnable à la Municipalité pour réviser son Plan Général d'Affectation (PGA).
- 10.12: Préavis n°4 Budget 2019: accepté.**
Le budget prévoit un excédent de charge de CHF 6'996.52
Préavis n°5 Révision du PGA: accepté.
La révision du PGA et de son financement a été accepté. Cela permettra à la Municipalité d'élaborer avant 2022 un Plan Général d'Affectation mentionnant les parcelles à densifier pour les 15 prochaines années.

Nous contacter

**Greffe municipal
Contrôle des habitants
Bureau des étrangers:**

Mme Christine Racine Cornuz
commune@croy.ch

Lundi de 17h00 à 18h45
Jeudi de 11h00 à 12h00

Tél. 024 453 19 04
En cas d'urgence:
079 935 38 31

Bourse communale:

Mme Joëlle Prodolliet
bourse@croy.ch

Tél. 024 453 19 04

Agenda de janvier à juillet

- | | |
|---------------------------|--|
| 10-12 janvier 2019 | Concours de tambours, Place de la Grande salle |
| 30 janvier 2019 | Après-midi des aînés, Grande salle |
| 6 avril 2019 | Repas de soutien familial FC Croy, Grande salle, 19h |
| 27 avril 2019 | Bal de Jeunesse dès 21h (pizzas dès 19h), Grande salle |
| 18 mai 2019 | Course « Montée du Nozon » |
| 10 juin 2019 | Marche de Croy (Lundi de Pentecôte) |
| 6-7-8 juillet 2019 | Abbaye de l'Etoile du Jura à Romainmôtier |

Conseils généraux (25 mars) - 17 juin - (7 octobre) - 9 décembre 2019